

## Article 10 de l'arrêté du 27 juillet 2004 relatif au contrôle technique des véhicules lourds

Date de mise à jour : 30 Décembre 2023

### Notre analyse

A l'issue du contrôle technique, le contrôleur appose sur le certificat d'immatriculation, un timbre certificat d'immatriculation.

En l'absence de l'original du certificat d'immatriculation, alors le timbre ne sera pas utilisé et sera archivé.

## Article 10 de l'arrêté du 27 juillet 2004 relatif au contrôle technique des véhicules lourds

A l'issue du contrôle technique, le contrôleur appose sur le certificat d'immatriculation, à l'exclusion des autres documents précités, à l'emplacement réservé à cet effet, un timbre dit " timbre certificat d'immatriculation " conforme aux dispositions de l'annexe II du présent arrêté.

Il est indiqué notamment la date limite de validité du contrôle technique, c'est-à-dire la date au-delà de laquelle le véhicule ne peut être maintenu en circulation sans avoir été soumis à un nouveau contrôle technique, ainsi que la lettre A, S ou R selon les défaillances constatées.

La date limite de validité du contrôle technique périodique ou de la contre-visite favorable est déterminée à compter de la date du dernier contrôle technique périodique, conformément aux dispositions du tableau figurant à l'annexe VIII.

En l'absence de l'original du certificat d'immatriculation, le timbre est rendu inutilisable à l'issue du contrôle technique et fait l'objet d'un archivage permettant d'assurer un lien entre chaque timbre et le numéro du procès-verbal correspondant. Lorsque le procès-verbal est imprimé sur plusieurs pages, les timbres autres que celui de la première page sont également rendus inutilisables à l'issue du contrôle technique. Ces timbres rendus inutilisables font l'objet d'un archivage permettant d'assurer un lien entre chaque timbre et le numéro du procès-verbal correspondant.

Pour les véhicules de transports de marchandises dangereuses disposant d'un certificat d'agrément, le contrôleur appose, en outre, sur le certificat d'agrément : la date limite de validité du contrôle, la date et lieu du contrôle technique, son numéro d'agrément contrôleur et sa signature ...

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Contrôle technique d'un poids-lourd, fiche pratique du ministère de l'intérieur

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Contrôle technique d'un poids-lourd

Cliquez ici pour accéder à cet outil